

CR Occitanie 03/10/2018  
Compte rendu réunion APRC Occitanie du 3/10/2018

Des nouvelles des absents :

Jacques B, Louis R, Marie-Thérèse A, Pierre M, Madeleine V, Gaby E, Alain Y, Marie-Françoise V,

Régis P, Philippe H. Les raisons de santé et de difficulté pour se déplacer sont le plus souvent la raison de l'absence.

Étaient présents : Louis A, Jean-Louis B, Jean V, Paul C, Victorine G, André R, Paul D,.

## **Echos du C.A. APRC des 26 et 27 septembre à Paris**

En plus des membres du CA étaient invitées trois commissions :

- C. affaires juridiques : JPierre M, Joseph A, Alain G.
- C. statuts de l'APRC : François M, Isabelle S, Catherina I-H, Yves M
- C. communication : Michel N, Maryse D, Christiane P, Léon L, Brigitte C, Luc G, Jean D et moi

Présentation du groupe de travail de la Cavimac pour préparer ses 40 ans, par Jean D.

Rappel historique :

Après le 25ème anniversaire de la Cavimac en 2003, un rapport sur les cultes est demandé par le Président Sarkozy au professeur Machelon en 2006 pour faire le point sur le fonctionnement de la Cavimac. Ce rapport préconisait des recommandations et soulignait les manquements de la caisse.

La situation aujourd'hui :

Évolution importante du côté des différents cultes : nombre de cultes souhaitent intégrer la Cavimac dans le cadre de la réforme des retraites et bénéficier de sa protection (en payant le moins possible de cotisations) : protestants, israélites, musulmans, bouddhistes, indouhistes et autres. Il est à prévoir que la représentation des différents cultes sera remaniée.

L'intégration de tous les cultes au sein d'un même régime de retraite rejoint le souhait du gouvernement, via le Ministère de l'Intérieur et des Cultes, pour mieux appréhender la réalité et la diversité des cultes en France, avoir des partenaires identifiés et pouvoir les contrôler. Cette tendance semble irréversible, étant souhaitée à la fois par le pouvoir politique et des associations cultuelles.

L'APRC et les 40 ans de la Cavimac

Une conviction forte : ne pas attendre qu'on donne la parole à l'APRC pour intervenir mais prendre les devants pour informer les participants à cet anniversaire des dysfonctionnements de la cavimac.

Une stratégie en plusieurs étapes est décidée :

**Avant les 40 ans** : des contacts ont été pris avec plusieurs journalistes avec envoi du dossier de presse : des journalistes indépendants, différents journaux et médias : La Croix, Mediapart, Le Dauphiné, France-inter...

**Le jour des 40 ans** : Distribution sur place de 2 tracts : l'APRC Info n°10 + un tract plus succinct rappelant les préconisations du rapport Machelon et les dysfonctionnements toujours en cours de la Cavimac. Une salle de 400 places a été prévue pour cet événement mais nous ne connaissons pas le nombre d'invités. Cette communication prenant appui sur le rapport Machelon, animateur ce cette journée. Il lui sera difficile de se déjuger.

Michel Nebout assurera le contact presse.

Au cours de cette rencontre, l'ARPC Info n° 10 et le tract pourront être repris par les administrateurs représentant l'aprc. Il est possible que d'autres participants, en particulier des salariés de la Cavimac, posent des questions sur les dysfonctionnements soulignés.

*Dans la région Occitanie :*

- Rédaction et envoi d'une lettre aux 49 députés de la région (cf. doct. joint) avec en pièce jointe l'APRC Info n°10
- Chaque adhérent est invité à relayer ce premier envoi par un courrier personnel au député de sa circonscription pour rappeler notre démarche. (cf liste des députés ci-jointe)
- Envoi du dossier de presse réalisé par la C. communication (cf doct. joint) aux journalistes que nous connaissons

## **Participation à la consultation citoyenne**

Deux modalités pour notre région :

**1** - S'inscrire sur le site de la consultation citoyenne pour participer au débat sur la réforme des retraites : <https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/> Au cours de la réunion, visite du site et rappel des procédures d'inscription. Comment créer son compte avec un pseudo et contribuer aux échanges d'idées et de propositions. Sélection de points prioritaires pour nos contributions :

- Demander que l'assiette de cotisation, quelque soit le régime, et notamment pour la Cavimac, soit au moins égale au smic
- Généraliser pour tous les citoyens, y compris les membres des cultes, des cotisations pour une retraite complémentaire
- Doter tous les régimes d'un nombre suffisant de contrôleurs pour vérifier la bonne application des règles du dit régime, en particulier la déclaration de tous les membres présents dans une communauté religieuse quelle qu'elle soit.
- Remettre en application la tenue du registre prévu par la loi pour les communautés religieuses (équivalent du registre du personnel dans les entreprises)

**2** - Pour les toulousains et ceux qui peuvent se déplacer, s'inscrire au plus vite à l'atelier régional organisé à Toulouse le **23 octobre 2018** (8h30-17h00) à partir du lien : S'inscrire à cet atelier

On ne connaît pas la date de clôture des inscriptions ni le lieu de l'atelier régional. Ces informations seront envoyées aux inscrits.

### **Le site APRC**

Pour un bon référencement et qu'il soit facilement consultable par des personnes qui cherchent des renseignements sur la retraite des anciens cultuels, il faut que le site APRC soit régulièrement renouvelé et surtout consulté, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Pour augmenter la fréquentation, tous les 15 jours un billet d'actualité sera renouvelé à la une avec envoi automatique par mail des nouvelles parutions.

Au cours de la réunion on a rappelé les identifiants et mots de passe pour accéder à la partie réservée aux adhérents.

Les documents de l'APRC, Endirca, APRC Info... seront consultables à partir du site avec envoi par mail à tous les adhérents de l'adresse de consultation.

**Prochaine rencontre du groupe Occitanie : mardi 11 décembre chez Louis A.**

*(ces pièces étaient jointes au fichier de la région) :* APRC Info n°10 ; ARPC tract 40 ans Cavimac ; [Lettre type députés Occitanie](#) ; liste des députés par départements, 20180703Dossier de presse

C.R. André R et Paul D.